Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

En vertu de l'article 13 du Réglement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU Q-2, r.34.1), un rapport annuel doit être transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avant le 1er avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à l'article 13 du ROMAEU.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT VISÉS

Nom de l'exploitant :	Municipalité de Sainte-Thècle
Nom de l'OMAEU :	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle
Nom de la station d'épuration :	Station d'épuration de Sainte-Thècle
Numéro de la station d'épuration :	35050-1
Type de traitement :	Étangs aérés
Taille de la station :	Petite
Catégorie de suivi :	3
Nombre d'ouvrages de surverse en service :	2

☐ Les eaux usées étant traitées par un autre ouvrage d'assainissement des eaux usées, le réseau d'égout visé par le rapport annuel est desservi par la station d'épuration ci-haut mentionnée.

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023

Numéro de l'attestation :

Date de délivrance :

☒ Aucune attestation d'assainissement délivrée en date du 31 décembre de l'année couverte par le rapport.

Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs qualifiés de la station d'épuration

Le tableau suivant présente le niveau de qualification des personnes qui ont effectué des tâches reliées à l'opération ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année couverte par le présent rapport.

N° de l'employé	No du certificat	Niveau de qualification	Date d'expiration du certificat
02-0037	0000000134184	Catégorie OW-2	2024-09-02

2. Synthèse des résultats

Les rapports concernant la synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés ainsi que des mesures sont présentés aux annexes B et C.

3. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant les non-conformités détectées à la station d'épuration est présenté à l'annexe A.

4. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Point de mesure	Type d'appareil de mesure du débit	Date de l'étalonnage
Affluent - 1 - P.P. Principal	Canal avec sonde de niveau	2023-07-11
Affluent - 1 - P.P. Principal	Canal avec sonde de niveau	2023-10-08

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Synthèse des relevés de débordement

Le rapport qui concerne la synthèse des débordements mensuels à chacun des ouvrages de surverse est présenté à l'annexe F. Le tableau suivant présente le nombre total de débordements relevés par contexte de débordement pour l'ensemble des ouvrages de surverse.

Nombre total de débordements relevés pour l'ensemble des ouvrages de surverse				
Temps sec	**Urgence**	**Pluie**	**Fonte des neiges**	**Travaux planifiés**
0	5	34	9	0

2. Cas de non-conformité détectés

Le rapport qui concerne les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse est présenté à l'annexe E.

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

PARTIE C : AUTRES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT MUNICIPAL

1. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant l'omission de déclarer un événement, un avis au ministre ou de transmettre un rapport est présenté à l'annexe G.

Annexe A

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées à la station d'épuration

OMAEU : Sainte-Thècle

Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)

Liste des non-conformités

Aucun cas de non-conformité sanctionnable n'a été détecté pour cet OMAEU

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe B

Rapport synthèse portant sur les rejets de la station d'épuration

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Sainte-Thècle
Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)
Année de début du rapport : 2023-01-01
Année de fin du rapport : 2023-12-31

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2023 **Système de traitement :** EA - 3 - Principal

Résultats à l'affluent										
		DBO5C			MES			Ptot		
		Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.
Période	Débit (m³/d)	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB
Janvier	629,0	125,0	60,1	1	146,0	70,2	1			
Février	449,8	128,0	64,6	1	178,0	89,9	1			
Mars	666,5	97,0	62,6	1	150,0	96,9	1			
Avril	2 034,3	11,0	31,4	1	37,0	105,8	1			
Mai	947,0	69,0	39,2	1	172,0	97,7	1			
Juin	1 257,9	71,0	62,6	1	124,0	109,4	1			
Juillet	1 387,1	33,0	32,4	1	98,0	96,4	1			
Août	964,7	53,0	43,9	1	120,0	99,5	1			
Septembre	650,5	71,0	39,1	1	194,0	106,8	1			
Octobre	1 624,9	157,0	119,7	1	148,0	112,9	1			
Novembre	829,8	87,0	56,1	1	162,0	104,4	1			
Décembre	1 067,0	52,0	30,1	1	204,0	118,3	1			
Hiver	581,8	116,7	62,5		158,0	85,7				
Printemps	1 413,1	50,3	44,4		111,0	104,3				
Été	1 000,8	52,3	38,5		137,3	100,9				
Automne	1 173,9	98,7	68,6		171,3	111,8				
Année	1 042,4	79,5	53,5		144,4	100,7				

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

*** :** Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

OMAEU : Sainte-Thècle
Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)
Année de début du rapport : 2023-01-01
Année de fin du rapport : 2023-12-31

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2023 **Système de traitement :** EA - 3 - Principal

Résultats à l'effluent final																				
			DBO5C				MES				Ptot				Coli. Fécaux		NH3-NH4+			
			Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.
Période	Débit (m³/d)	pH	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	UFC/100 mL	NB	mg/L	kg/d	R%	NB
Janvier	673,2	7,3	12,0	6,8	89,4	2	22,5	13,0	82,8	2							13,70	7,8		2
Février	448,9	7,4	10,0	4,8	92,6	2	10,0	4,3	95,3	2							16,75	7,5		2
Mars	621,6	7,4 à 7,5	8,5	4,8	91,8	2	13,0	7,7	91,5	2							21,30	12,7		2
Avril	1 915,0	7,5 à 7,6	10,0	8,9	69,8	1	12,0	10,7	89,2	1							20,30	18,1		1
Mai	1 101,2	7,6 à 8,1	6,0	13,9	69,4	1	21,0	48,8	57,1	1	1,23	0,7		1	639	2	1,70	3,9		1
Juin	1 047,7	7,4 à 7,6	4,0	3,3	93,7	1	12,0	9,9	89,1	1	2,07	2,6		2	6	2	7,61	6,3		1
Juillet	1 578,0	7,7 à 7,8	6,0	6,7	82,0	2	17,5	20,1	81,6	2	1,35	1,5		2	221	2	5,40	6,0		2
Août	969,9	7,5 à 8,0	4,5	3,6	91,8	2	29,5	24,6	75,4	2	1,65	1,4		2	720	1	0,82	0,6		2
Septembre	655,6	7,9 à 8,6	6,0	3,9	90,0	2	34,0	21,1	80,4	3	1,76	1,1		3	740	3	0,07	0,0		2
Octobre	1 456,3	7,7 à 7,9	7,0	3,8	96,5	1	28,0	15,1	85,0	1	1,84	1,0		1	4 583	2	0,09	0,0		1
Novembre	1 001,0	7,5 à 7,7	6,0	7,8	88,4	1	28,0	36,6	71,0	1							0,66	0,9		1
Décembre	1 003,9	7,6 à 7,8	4,0	2,7	90,3	1	11,0	7,6	93,2	1							6,81	4,7		1
Hiver	581,2	7,3 à 7,5	10,2	5,5	91,3		15,2	8,3	90,3								17,25	9,3		
Printemps	1 354,6	7,4 à 8,1	6,7	8,7	79,5		15,0	23,1	76,8		1,65	1,7			62		9,87	9,5		
Été	1 067,8	7,5 à 8,6	5,5	4,7	88,5		27,0	21,9	79,6		1,58	1,3			490		2,09	2,2		
Automne	1 153,8	7,5 à 7,9	5,7	4,8	92,9		22,3	19,8	82,0		1,84	1,0			4 583		2,52	1,9		
Année	1 039,4	7,3 à 8,6	* 7,0	5,9	88,9		* 19,9	18,3	81,8		1,65	1,4			357		7,93	5,7		
05-01 au 10-31	1 134,8	7,4 à 8,6													357					

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

*** :** Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe C

Rapport synthèse portant sur la toxicité aiguë à l'effluent

OMAEU : Sainte-Thècle
Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)
Période de début : 2023

Synthèse de la toxicité aiguë à l'effluent

Légende : Donnée rejetée Une valeur rejetée n'est pas considérée dans l'interprétation des résultats

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe D

Rapport synthèse portant sur les dérivations à la station d'épuration

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

envirowEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Sainte-Thècle
Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)
Année de début du rapport : 2023
Année de fin du rapport : 2023

Synthèse des dérivations à la station d'épuration (annuel des équipements de traitement)

Pour tous les équipements de traitement en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

Année : 2023 **Système de traitement :** EA-3 - Principal

				Norme de dérivation réglementaire					Norme de dérivation supplémentaire				
N°	Type d'équipement de traitement	Capacité horaire maximale de conception (m³/h)	Type de dérivation	État	Règle	Nombre de dérivations applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)	État	Règle	Nombre de dérivations applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)
1	Étangs aérés (2 cellules)	24,0	Temporaire	Sanctionnable	TS0	0			Non sanctionnable	Qmin équipement	0		
						0	0j 00h 00m	0,0			0	0j 00h 00m	0,0

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de dérivation dépasse la norme applicable.

TS0 : Aucune dérivation en temps sec

Qmin équipement : Aucune dérivation en deçà de la capacité horaire maximale de conception d'un équipement de traitement

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe E

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse

OMAEU : Sainte-Thècle

Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)

Liste des non-conformités

Aucun cas de non-conformité sanctionnable n'a été détecté pour cet OMAEU

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe F

Rapport synthèse portant sur les débordements aux ouvrages de surverse

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Sainte-Thècle
Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)
Année de début du rapport : 2023
Année de fin du rapport : 2023

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2023

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
2	des Chicots	46 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFC3	1er mai au 31 octobre	1	0j 01h 53m	1/sem.	Non sanctionnable	1
3	Principal	100 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD23	1er juin au 30 septembre	12	4j 22h 04m	1/sem.	Non sanctionnable	1

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicables	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	13	4j 23h 57m

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe G

Rapport synthèse portant sur les autres non-conformités détectées

OMAEU : Sainte-Thècle

Station d'épuration : Station d'épuration de Sainte-Thècle (35050-1)

Liste des non-conformités

N°	Composante	Description / Justification	Assujettissement / État	Loi ou Règlement / Article	Statut
10324633	Ouvrage de surverse	Transmission d'un avis au ministre nº 18594 ne respectant pas le délai entre la date de constatation du débordement le 2023-08-13 et la date d'officialisation de l'avis au ministre le 2023-08-28 malgré la présence d'un avis verbal signifié le 2023-08-13.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°2 - des Chicots		Sanctionnable	15 al. 3, partie 2	
10324632	Ouvrage de surverse	Transmission d'un avis au ministre nº 18594 ne respectant pas le délai entre la date de constatation du débordement le 2023-08-13 et la date d'officialisation de l'avis au ministre le 2023-08-28 malgré la présence d'un avis verbal signifié le 2023-08-13.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°3 - Principal		Sanctionnable	15 al. 3, partie 2	

Date de production du rapport : 2024-01-15 16:15

© Gouvernement du Québec, 2011-2024. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.